

RAPPORT INTRODUCTIF AU THÈME 4

Jean VARLET, Université de Clermont-Ferrand

LES CONCEPTIONS THÉMATIQUES

Quels contenus scientifiques ? Quelles rubriques choisies ? Quelles influences dans l'orientation générale de l'atlas ? Telles sont les questions à aborder dans ce thème auxquelles est ajouté le problème des sources. Ces questions étant davantage connues, d'une part, et évoquées par moins d'auteurs, d'autre part, ce rapport est moins fourni.

1 - QUELS CONTENUS SCIENTIFIQUES

Le marché offre désormais, nettement, deux grands types d'atlas régionaux, polythématiques et monothématiques, avec une orientation préférentielle vers les seconds, et un intérêt décroissant pour les premiers. Les atlas régionaux généraux, polythématiques, furent exclusifs jusqu'à une date récente. À vocation encyclopédique, ils présentent tous une liste de planches longue et impressionnante. Ces listes sont presque toutes identiques, comportant :

- des thèmes standard, des «figures imposées», selon O. Iyebi-Mandjek, relatifs au cadre administratif, aux aspects naturels (orographie, hydrographie, géologie...), à la démographie, aux activités,... L'ordre est presque toujours le même, tel un catalogue.

- En outre, en fonction des particularités de la région étudiée, des thèmes spécifiques, des «figures libres» (O. Iyebi) peuvent être proposés (exemple : les vendangeurs espagnols, en Languedoc-Roussillon, en 1966). Toutefois, l'aspect catalogue officiel présente l'inconvénient de ne pas mettre en valeur les caractéristiques essentielles de la région. G. Pallier indique bien comment, dans le cas du Limousin, a prévalu l'idée d'un atlas montrant les potentialités de la région, les valeurs porteuses d'espoir dans une région où règnent des signes de déclin ; les rubriques sont regroupées autour de thèmes fédérateurs et de titres évocateurs. Ici ou là, on veut aussi montrer des dynamiques.

Plus récemment, la tendance est à la production d'atlas monothématiques, n'abordant qu'une facette de la région. Ou bien l'atlas cible un thème nouveau, tel que l'environnement (cf. J. Kondracki et W. Grigorenko). Ou bien, l'idée de l'atlas est née d'un projet scientifique : Atlas social de Basse-Normandie, Atlas social des Pays-de-Loire. Ou bien encore, une collaboration INSEE-entreprise privée, soutenue par une commande d'un Conseil Général, explique la publication de petits atlas démographiques départementaux, exécutés rapidement, à peu de frais, et vendus auprès du grand public.

2 - DEUX PROBLÈMES DÉLICATS

A - LES SOURCES : UN PROBLÈME CROISSANT

Question cruciale que celle des sources : - Sans sources, pas d'atlas réalisable : selon les sources disponibles, le contenu scientifique de l'Atlas Régional varie ; et selon la validité et l'actualité des sources, l'Atlas Régional est effectivement utilisable ou rapidement périmé.

Concernant les types de sources mentionnés dans les communications, l'impression forte qui se dégage est que les sources statistiques sont largement prépondérantes. Rares sont ceux ou celles qui évoquent d'autres types : archives, travail de terrain... Comme s'il n'y avait plus d'atlas possible qu'avec des chiffres...!

L'accès de plus en plus difficile à ces sources est un problème croissant :

- Cas extrême et déjà ancien que celui des pays où les sources n'existent pas, ou existent partiellement.

L'Atlas Régional est alors, d'abord et avant tout, une entreprise de création des sources. O. Iyebi-Mandjek insiste sur le fait que l'atlas de la province nord du Cameroun a d'abord été un «générateur d'informations de première main», car il y avait carence de données. Il a fallu les créer.

- Dans nos pays où les sources existent et sont même surabondantes, nombreux sont les organismes-clé (INSEE, ANPE, ministères, services régionaux et départementaux...) qui détiennent des données chiffrées. Or comme le souligne M. Vigouroux, il se dessine un recul dans l'accès à l'information :

Coût élevé, et de plus en plus élevé, de l'acquisition des fichiers de données.

Loi CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) qui restreint les possibilités antérieures : les données fines à l'intérieur des villes (îlots) sont inaccessibles directement, et une exploitation cartographique sérieuse est interdite ; les cartes des trois villes de l'Atlas Languedoc-Roussillon (1969) seraient aujourd'hui irréalisables.

Droit d'exploitation limité aux fournisseurs.

Rétention personnelle (hiérarchique) : dans les administrations (ministères, ou services départementaux ou régionaux depuis la décentralisation), le chef de service «qui se croit un peu propriétaire de ses données est rendu très prudent par le caractère sensible de son fichier». M. Vigouroux ajoute : «De plus en plus les données financées par les citoyens-contribuables sont rétrocédées avec réticence par les gestionnaires pour l'information des dits-citoyens». Au Cameroun, l'accès est de plus en plus malaisé, en raison du secret qui entoure les sources, souvent secret d'état (Agriculture, Éducation Nationale, Santé) ; ceci vis-à-vis des autoch-

tones , mais pas de l'étranger où un double est conservé.

Cette rétention oblige à de longues négociations : «Une partie excessive du travail de recherche passe actuellement dans les négociations pour la simple acquisition des fichiers de données» (M. Vigouroux) ; mais souvent aussi «des portes restent fermées» (G. Pallier). Cela dit, de nouveaux instruments apparaissent, les SIG/GIS, forme dynamique et moderne de l'atlas régional qui, comme l'indique A. Ballut, vont jouer un rôle essentiel dans les enquêtes partielles inter censitaires.

B - LE POIDS DU COMMANDITAIRE

Fréquemment commandé par des organismes administratifs, l'Atlas Régional est nécessairement sous influence politique. Et l'une des grandes questions est celle des droits et des devoirs de chacun : le commanditaire et le réalisateur, le politique et le scientifique. Où se trouve la limite entre les exigences des premiers et le respect de l'autonomie objective de l'universitaire? Dans les pays où la censure règne, ou régnait, rien de surprenant à voir l'État contrôler le contenu d'un Atlas

Régional : En Pologne, une échelle suffisamment petite pour ne pas donner trop de détails fut imposée, tout comme des sujets «délicats» furent écartés. Au Cameroun, maintenir une «zone d'ombre» est essentiel, d'où la modification des critères dans les recensements (ainsi les données ethniques ont été supprimées), ou le trucage des chiffres : les recensements montagnards ont été sous-estimés, de même que le recensement des païens de façon que l'Assemblée Nationale ne comporte pas de non-musulmans.

En France qu'en est-il ? Sans aller jusqu'à ces extrêmes, la tendance au contrôle est signalée par trois auteurs : E. et J. Désiré soulignent que «les bailleurs de fonds tinrent à contrôler les travaux à réaliser» et refusèrent certains thèmes. M. Vigouroux indique que des «sujets sensibles» ont été évités. Et Cartographie et Décision, entreprise privée, refusa le projet d'un Conseil Général demandant «un atlas à la gloire de son département» sans évoquer la démographie (car en chute libre). Le secteur privé peut refuser, le secteur public (Universités) le peut-il ?

Censure, autocensure des auteurs d'atlas, le problème déontologique est bien présent. ■